

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, 2nd Floor 800, rue Burrard, 2e étage Vancouver, BC V6Z 0B9 Bid Fax: (604) 775-7526

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e etage Vancouver, BC V6Z 0B9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet					
Total Nitrogen Analyzer					
Solicitation No N° de l'invitation Date					
01555-140381/A		2013-1	2-02		
Client Reference No N° de ré	férence du client	•			
01555-140381					
GETS Reference No N° de ré PW-\$VAN-532-7150	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME		
VAN-3-36209 (532)					
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fir	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM			Pacific Standard Time		
on - le 2014-01-13			PST		
F.O.B F.A.B.					
	Other Autres	٦			
Plant-Usine: Destination:					
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer ld - ld de l'acheteur					
Takasaki, Alan H.			an532		
Telephone No N° de téléphor	ne		o N° de FAX		
(604) 775-7605 ( )		(604) 775-7526			
Destination - of Goods, Service	•				
Destination - des biens, service DEPARTMENT OF AGRICUI		)D			
AGRICULTURE AND AGRI-		ענ			
RESEARCH CENTRE	COD CHINDH				
6947 #7 HIGHWAY					
AGASSIZ					
British Columbia					
V0M1A0					
Canada					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ner au nom du fournisseur/
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 01555--140381/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur van 532

Client Ref. No. - N° de réf. du client 01555-140381

VAN-3-36209

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# **Titre**

Analyseur du contenu total d'azote (N) et d'un analyseur du contenu total de carbone, d'azote et de soufre (CNS)

VAN-3-33209

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### TABLE DES MATIÈRES

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

#### Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Annexe C Critères techniques cotés

#### **Formulaires**

Formulaire A : Formulaire de présentation des soumissions

Formulaire B : Formulaire d'attestation de la conformité technique

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

#### 3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u>(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quatorze(14) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier) Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-

pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Les soumissionnaires peuvent présenter une soumission technique et une soumission financière pour un des analyseurs, ou les deux.

#### Section I: Soumission technique

La soumission technique comprend ce qui suit :

- a. Formulaire de présentation des soumissions: Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- **b.** Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique : Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

#### Section II: Soumission financière

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- a. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Sauf indication contraire, les soumissionnaires doivent inclure un seul prix ferme tout compris, en devises canadiennes, dans chacune des cases remplir des tableaux d'établissement des prix (B.1 et/ou B.2).
- b. Prix non indiqués: On demande aux soumissionnaires d'entrer 0,00\$ pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant 0,00\$ aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien 0,00\$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable.

#### c. Instructions supplémentaires

Les soumissionnaires doivent fournir le prix d'un système complet, et toute la documentation concernant tous les articles énumérés, qui permettra les analyses de toutes les critères obligatoires de l'annexe A.

En ce qui concerne la spécification cotée, si les caractéristiques ou composants facultatifs ne sont pas inclus au système proposé et qu'ils sont considérés comme des articles supplémentaires, les soumissionnaires sont tenus de fournir un prix distinct et toute la documentation nécessaire pour ces caractéristiques ou composants facultatifs. Puisque ces composants facultatifs peuvent être achetés séparément, les soumissionnaires doivent indiquer les prix de l'installation par le fabricant et de l'installation sur place.

Le prix d'achat final comprend l'instrument nécessaire (au prix indiqué) pour répondre aux critères essentiels et peut comprendre les options et composants supplémentaires (cotés).

Les caractéristiques ou composants facultatifs seront considérés à titre de biens et services optionnels et la clause 3.2 de la partie 6 – Clauses du contrat subséquent s'appliquera.

#### 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

#### **Section III: Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

(c) Les propositions concernant l'analyseur du contenu d'azote (N) et l'analyseur du contenu de carbone, d'azote et de soufre (CNS) seront évaluées séparément et les contrats seront attribués séparément.

#### 1.1 Évaluation technique

#### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a. Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.
- b. Les exigences obligatoires sont décrites à l'annexe A et au formulaire A.

#### 1.1.2 Critères techniques cotés

a. Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par la mention d'une note. Les soumissionnaires qui présentent des soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence. Les exigences cotées sont décrites dans l'annexe C.

#### 1.2 Évaluation financière

a. L'évaluation financière sera effectuée en calculant le prix soumissionné total à l'aide des tableaux de prix (analyseur N) (**Total partiel**  $n^{\circ}$  B.1.1 + **Total partiel**  $n^{\circ}$  B.1.2) et (analyseur CNS) (**Total partiel**  $n^{\circ}$  B.2.1 + **Total partiel**  $n^{\circ}$  B.2.2) remplis par les soumissionnaires.

## Financement maximal (Le prix soumissionné total de l'annexe B)

Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de 95 000 \$ (taxes applicables en sus) pour l'analyseur N et **100 000** \$ (taxes applicables en sus) pour l'analyseur CNS. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

b. Clause du Guide des CCUA A0220T (2013-04-25) Évaluation du prix

#### 2. Méthode de sélection

#### 2.1 Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
  - a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- c) obtenir le nombre minimal de points requis pour l'évaluation technique pour le critère.

L'échelle de cotation compte 100 points.

- 2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) et c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 80 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 20 % sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 80 %.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 20 %.
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.
- 8. Le Canada se réserve le droit d'attribuer un ou plusieurs contrats.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 60/40 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60 %) et du prix (40 %)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3	
Note technique globale		115/135	89/135	92/135	
Prix évalué de la soumission		55,000	50,000	45,000	
Calculs Note pour le mérite technique		$115/135 \times 60 = 51.11$	89/135 x 60 = 39.56	$92/135 \times 60 = 40.89$	
	Note pour le prix	$45/55 \times 40 = 32.73$	$45/50 \times 40 = 36.00$	$45/45 \times 40 = 40.00$	
Note combinée		83.84	75.56	80.89	
Évaluation globale		1er	3	2	

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-33209

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

## 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

# 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de <u>Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) - Travail.</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

# PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

L'entrepreneur doit assurer l'approvisionnement, la livraison, l'installation (optionnel) et la
formation (optionnel) d'UN (1) analyseur du contenu total d'azote (N)
(marque et modèle) et d'un analyseur du contenu total de carbone, d'azote et de soufre (CNS)
(marque et modèle), conformément au besoin décrit à l'annexe A et à sa
soumission technique intitulée, en date du

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 3.2 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option dans les 12 mois de la date d'émission du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

41	1	Matériel	

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2014 ou \_\_\_\_\_\_\_ [si plus tôt].

#### 4.1.2 Acceptation de l'installation

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les \_\_\_\_ jours suivant la date de réception du matériel.

#### 4.1.3 Formation

FAB destination,

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les \_\_\_\_jours suivant la date d'acceptation de l'installation.

#### 4.2 Instructions d'expédition - franco à bord Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Agriculture et Agroalimentaire Canada Centre de recherches 6947, route 7 Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0 À l'attention de : Dr Shabtai Bittman Téléphone : \_\_\_\_\_

incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables; et

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 4.3 Clause du Guide des CCUA D0018C (2007-11-3012), Livraison et déchargement

#### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Alan Takasaki

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements, Vancouver

Adresse: 219 - 800 Burrard Street

Vancouver, BC V6Z 0B9

Téléphone: (604)775-7605 Télécopieur: (604)775-7526

Courriel: al.takasaki@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# **5.2** Chargé de projet (À fournir à l'octroi du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :		
Titre :		
Organisation :		
Adresse :		
Téléphone :	Télécopieur:	
Courriel :		

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3	Représentant de l'entrepreneur
Nom:	
Titre: _	
Organi	isation :
Adress	se·

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Téléphone:	Télécopieur:
Courriel:	1

#### 6. Paiement

#### 6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) dans l'annexe B selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2008-5-12), Limite de prix

#### 6.3 Clauses du Guide des CCUA - H1000C (2008-05-12) Paiement unique

#### 7. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire

#### 8. Attestations

#### 8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### 9. Lois applicables

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

#### 11. Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### ANNEXE A

# BESOIN - Spécifications techniques Analyseur d'azote total pour échantillons solides Recherche sur les sols et sur l'environnement Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique (CRAPAC), Agassiz C-B)

#### 1.0 Introduction

L'analyseur d'azote sera utilisé dans le cadre d'un certain nombre d'études de recherche en cours et prévues au CRAPAC, pour divers programmes sur le terrain, en laboratoire et dans des serres. La gamme d'études possible comprendra les études qui portent sur la dynamique des éléments nutritifs dans des systèmes sol-plante-atmosphère, en particulier en ce qui a trait à l'azote, à la gestion des déchets, au compostage et à la physiologie post-récolte des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. L'analyseur d'azote servira à continuer des analyses d'échantillons d'essais de recherche à long terme, dont la teneur en azote total a jusqu'à présent été analysée à l'aide d'un analyseur d'azote, sur une période de 19 ans. Les analyses réalisées à l'aide de cet instrument pourraient viser l'un des deux objectifs généraux de recherche suivants :

- i. analyses de routine de divers échantillons expérimentaux, y compris des expériences de recherche à long terme;
- ii. analyses d'échantillons de recherches portant sur la mise au point et l'évaluation de méthodes.

# 2.0 Exigences obligatoires relatives à l'analyseur d'azote L'analyseur d'azote doit :

- 2.1 permettre de mesurer le taux d'azote total dans une grande diversité de matières, y compris, sans toutefois s'y limiter, des sols, des engrais, des plantes, des résidus organiques, des aliments et des aliments destinés au bétail;
- 2.2 présenter de faibles exigences en matière d'exploitation (analyse et gestion de données et introduction automatique d'échantillons selon une capacité de charge automatique d'au moins 100 échantillons);
- 2.3 comprendre un manuel d'utilisation, un manuel technique, un manuel d'entretien et un catalogue des pièces de rechange;
- 2.4 comprendre une garantie d'au moins un an;
- 2.5 comprendre une formation sur place;
- 2.6 comprendre tous les composants et les accessoires nécessaires (p. ex. : des câbles, des tuyaux, des raccords, des régulateurs et des fournitures de démarrage et d'entretien initial) aux fins d'exploitation;
- 2.7 être fondé sur la méthode de combustion de Dumas;
- 2.8 permettre d'analyser le taux d'azote total en cinq minutes, au plus;
- 2.9 permettre le retrait de résidus d'échantillons sans refroidissement de l'appareil;
- 2.10 permettre le traitement d'échantillons d'au plus 500 mg;
- 2.11 comprendre un logiciel d'exploitation Windows® aux fins de compatibilité avec les réseaux informatiques sur place;
- 2.12 satisfaire à la réglementation en matière de sécurité CSA, ainsi que comprendre du matériel électrique aux fins de mesure, de contrôle et d'utilisation en laboratoire.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# ANNEXS A BESOINS

Spécifications techniques

Analyseur de carbone total, d'azote total et de soufre total dans des échantillons solides Recherche sur les sols et l'environnement

Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique (CRAPAC) Agassiz (C-B)

#### 1 Introduction

Un analyseur de carbone total, d'azote total et de soufre total (CAS) est nécessaire pour poursuivre diverses études ou effectuer celles prévues au CRAPAC pour un éventail de programmes menés dans les champs, en laboratoire ou dans des serres. La portée potentielle des études comprendra la dynamique des éléments nutritifs dans les systèmes sol-plante-atmosphère et visera plus particulièrement le carbone, l'azote et le soufre, la séquestration du carbone, la gestion des déchets, le compostage et la physiologie postrécolte des aliments destinés à la consommation humaine ainsi que des aliments pour animaux. L'analyseur de CAS sera utilisé pour continuer l'analyse d'échantillons d'essais effectuée dans le cadre de projets de recherche à long terme, lesquels, à ce jour, ont été analysés sur une période de 17 ans, en vue de déterminer le CAS à l'aide d'un analyseur de CAS. Les analyses effectuées au moyen de l'analyseur pourraient servir à l'une des deux fins générales de recherche :

- i. l'analyse de routine de nombreux échantillons en conditions expérimentales, y compris des expériences de recherche à long terme;
- ii. l'analyse d'échantillons de recherche pour la mise au point de méthodes de recherche et de recherche axée sur l'évaluation.

# 2 Exigences obligatoires de l'analyseur de carbone total, d'azote total et de soufre total (CAS)

#### L'analyseur de CAS doit

- 2.1 mesurer le carbone total (CT), l'azote total (AT) et le soufre total (ST) présents dans une grande variété de matériaux comprenant notamment, sans s'y restreindre, des sols, des engrais, des plantes, des résidus organiques, des aliments et des aliments du bétail;
- demander peu de manipulation de la part de l'utilisateur (gestion de l'analyse et des données, système d'introduction automatique des échantillons ayant une capacité de chargement automatique d'au moins 50 échantillons);
- 2.3 comprendre un guide d'utilisation, un manuel d'entretien, un manuel technique et un catalogue de pièces de rechange;
- 2.4 inclure un garantie d'au moins un an;
- 2.5 comprendre une formation sur place;
- 2.6 comprendre tous les composants et accessoires (c'est-à-dire le câblage, la tuyauterie, les raccords, les régulateurs, les fournitures de mise en service et d'entretien initial, etc.) nécessaires à son utilisation;
- 2.7 utiliser la méthode de combustion de Dumas;
- 2.8 analyser le CT, le ST et l'AT en cinq minutes au plus;
- 2.9 permettre à l'utilisateur d'enlever les résidus d'échantillon sans avoir à refroidir le système;

Amd. No. -  $\mbox{N}^{\circ}$  de la modif.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209

Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 2.10 permettre l'utilisation d'un échantillon d'au plus 1,0 gramme pour l'analyse de CT et D'AT;
- 2.11 être muni d'un logiciel d'exploitation Windows<sup>MD</sup> aux fins de compatibilité avec les réseaux informatiques du milieu de travail;
- 2.12 satisfaire aux normes de sécurité de la CSA, *Règles de sécurité pour appareils électriques de mesurage, de régulation et de laboratoire*.

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## ANNEXE B - Base de paiement

## **B.1** ANALYSEUR DU CONTENU TOTAL D'AZOTE (N)

#### Tableau B.1.1 – Commande initiale

Article	Description	Qté	Unité	Prix à l'unité	Total multiplié
1	Analyseur du contenu total d'azote				
	Marque et modèle	1	Chaque	\$	\$

# Total partiel n° B.1.1

\$

#### Tableau B.1.2 - Biens ou services optionnels

2	Installation	1	Lot	\$ \$
3	Formation	1	Lot	\$ \$

Total partiel n° B.1.2

\$

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## Annexe B (suite)

# B.2 ANALYSEUR DU CONTENU TOTAL DE CARBONE, D'AZOTE ET DE SOUFRE (CNS)

#### Tableau B.2.1 – Commande initiale

Article	Description	Qté	Unité	Prix à l'unité	Total multiplié
1	Analyseur du contenu total de carbone, d'azote et de soufre  Marque et modèle	1	Chaque	\$	\$

Total partiel no B.2.1

\$

#### Tableau B.2.2 - Biens ou services optionnels

2	Installation	1	Lot	\$ \$
3	Formation	1	Lot	\$ \$

Total partiel n° B.2.2

\$

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## ANNEXE C Critères techniques cotés

Il se peut que certaines spécifications exigent l'inclusion d'équipement facultatif. Bien que les diverses options puissent faire partie ou non du système acheté, leur disponibilité et leurs caractéristiques techniques peuvent influer grandement sur le nombre de points attribués.

À l'intention des soumissionnaires : Veuillez inscrire, à côté de chaque critère, le ou les numéros de page pertinents dans votre proposition où il est question de l'exigence déterminée dans les critères. Fournissez une description écrite de la façon dont chaque exigence est satisfaite. La colonne des points est réservée à l'équipe d'évaluation. Critères - ANALYSEUR DU CONTENU TOTAL D'AZOTE (N) Page(s) **Points** Caractère répétitif et complet de la combustion /30Le pointage sera établi principalement en fonction du caractère répétitif des valeurs présentées et de la preuve d'une combustion complète. La combinaison température-oxygène sera évaluée en fonction d'une échelle relative (aucun nombre minimal de points). a) Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements sur la capacité de l'instrument à effectuer une combustion complète d'un échantillon, y compris le niveau de contrôle de la température le plus élevé possible et le niveau d'oxygène que l'instrument peut atteindre. 2. Compatibilité avec l'analyseur d'azote Leco FP428 existant du CRAPAC /30 Une preuve que les résultats concordent avec l'appareil LecoFP428 et une proximité des valeurs de 0,5 à 4 % d'azote permettront d'obtenir les meilleurs pointages. Une corrélation linéaire permettra d'obtenir le deuxième meilleur pointage. Une corrélation linéaire avec un point d'intersection de zéro et une absence de linéarité entraîneront des pointages faibles. L'absence de données ou des données de mauvaise qualité entraîneront les pointages les plus faibles (aucun nombre minimal de points). a) Les soumissionnaires doivent indiquer de quelle façon les valeurs d'azote de leur analyseur d'azote se comparent aux valeurs d'azote total de l'appareil Leco FP428. b) Ils doivent également indiquer, notamment, toute équation de régression et les facteurs de conversion nécessaires pour faire concorder les valeurs d'azote total de leur analyseur d'azote et celles d'un appareil Leco FP428 N. c) Les soumissionnaires doivent préciser s'il est nécessaire d'effectuer des comparaisons (afin d'établir des régressions, des conversions, etc.) entre leur analyseur d'azote et l'analyseur Leco FP428, dans le but d'assurer la continuité des valeurs d'analyse d'azote total avec des données historiques du CRAPAC échelonnées sur 19 ans. /10 Marge d'erreur et caractère répétitif de l'appareil Les appareils doivent être évalués l'un par rapport à l'autre sur une échelle 4, 3, 3 pour chacun des éléments ci-dessous (aucun nombre minimal de points). a) Les soumissionnaires doivent préciser la plage de valeurs d'azote total de leur appareil pour leur plus gros échantillon. b) Ils doivent indiquer la marge d'erreur relative à l'azote total pour leur plus gros c) Ils doivent également indiquer la lisibilité des valeurs d'azote total.

VAN-3-33209

Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

À l'intention des soumissionnaires : Veuillez inscrire, à côté de chaque critère, le ou les numéros de page pertinents dans votre proposition où il est question de l'exigence déterminée dans les critères. Fournissez une description écrite de

la façon dont chaque exigence est satisfaite. La colonne des points est réservée à l'équipe d'évaluatio	n.	crite de
	Page(s)	Points
4 Automatisation et peu d'entretien effectué par l'utilisateur		/5
Les appareils seront évalués en fonction de leur facilité d'utilisation et du peu d'entretien nécessaire (aucun nombre minimal de points).		
<ul> <li>a) Les soumissionnaires doivent indiquer les caractéristiques (logiciel et/ou matériel) qui améliorent la capacité de consignation/de gestion/d'analyse automatisée d'échantillons, la gestion/consignation de données, ainsi que l'assurance de la qualité.</li> <li>b) Ils doivent préciser la quantité d'analyses que l'appareil peut effectuer avant que</li> </ul>		
des changements de réactifs chimiques ne soient nécessaires.		
5 Sécurité		/10
Chaque utilisation de produit chimique dangereux entraînera la perte d'un point, jusqu'à atteindre zéro (aucun nombre minimal de points).		
a) Les soumissionnaires doivent préciser la capacité de l'appareil à protéger les utilisateurs contre l'exposition à des réactifs chimiques dangereux qui pourraient se trouver dans les gaz de combustion.		
6 Coûts de fonctionnement		/5
Les appareils seront évalués à partir d'un pointage de cinq points (aucun nombre minimal de points).		
a) Les soumissionnaires doivent indiquer les coûts prévus d'analyses d'échantillons, ainsi que d'entretien et de réparation de l'appareil, ce qui peut être démontré à l'aide des coûts habituels pour 1000 échantillons relativement à des fournitures renouvelables, ou à l'aide de contrats de garantie prolongée/d'entretien prépayés offerts ou des frais de service (ou les deux).		
7 Compatibilité relative aux dispositifs d'entrée et de sortie de données		/5
Vous perdrez des points pour toute limite de compatibilité avec les dispositifs d'entrée et de sortie de données (aucun nombre minimal de points).		
<ul> <li>a) Les soumissionnaires doivent préciser la compatibilité de l'appareil qui doit effectuer des entrées et des sorties externes avec des dispositifs comme des imprimantes et des balances.</li> </ul>		
8 Service/soutien à la clientèle		/5
Les entreprises seront évaluées sur le plan de la fourniture d'une preuve de soutien technique et d'une liste d'utilisateurs avec qui on peut communiquer pour obtenir des références (aucun nombre minimal de points).		
<ul> <li>a) Les soumissionnaires doivent préciser le type de soutien offert aux consommateurs en matière d'analyses de routine et de mise au point/d'évaluation de méthodes. Y a-t-il des frais pour le consommateur?</li> <li>b) Les soumissionnaires doivent fournir les coordonnées d'au plus trois utilisateurs (cà-d. des références) de l'appareil à fournir (et/ou semblable à celui-ci s'il est relativement récent).</li> </ul>		
Total des points		/100

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## ANNEXE C Critères techniques cotés

Il se peut que certaines spécifications exigent l'inclusion d'équipement facultatif. Bien que les diverses options puissent faire partie ou non du système acheté, leur disponibilité et leurs caractéristiques techniques peuvent influer grandement sur le nombre de points attribués.

Soumissionnaires : Inscrivez à côté de chaque critère le  ou les numéros de pages de votre proposition			
qui portent sur l'exigence indiquée dans les critères. Veuillez indiquer par écrit la façon dont la			
proposition satisfait à chacun des critères. La colonne des points est réservée à l'équipe d'évaluation.			
Critères - ANALYSEUR DU CONTENU TOTAL DE CARBONE,	Nº de la	Points	
D'AZOTE ET DE SOUFRE (CNS)	page	/2.0	
1. Caractère répétitif et complet de la combustion		/30	
Les points seront surtout accordés en fonction du caractère répétitif des valeurs obtenues et la preuve d'une combustion complète. La combinaison de la plus haute température de combustion et de la teneur en oxygène la plus élevée sera notée selon une échelle relative (aucune note minimale).			
a) Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements sur la capacité de l'analyseur à assurer une combustion complète de l'échantillon, notamment le niveau de contrôle de la température la plus élevée qui peut être obtenue et le niveau d'environnement d'oxygène que l'analyseur peut générer.			
2. Compatibilité avec l'analyseur Leco CNS2000 qu'utilise actuellement le CRAPAC.		/30	
une proximité des valeurs correspondant à une amplitude de 0.5 à 4 % d'AT donne le plus de points; une corrélation linéaire donne la deuxième note la plus élevée; une corrélation linéaire avec un point d'intersection de zéro et une corrélation non linéaire obtiennent moins de points; aucune donnée ou des données de mauvaise qualité entraînent les notes les plus basses (aucune note minimale).  a) Les soumissionnaires doivent indiquer la façon dont les valeurs de CAS de			
leur analyseur de CAS se comparent aux valeurs de CT, d'AT et de ST de l'analyseur Leco CNS2000.			
b) Les soumissionnaires doivent indiquer toutes les équations de régression, tous les facteurs de conversion et ainsi de suite, qui seront nécessaires pour établir l'équivalence entre les valeurs d'AT de leur analyseur et les valeurs d'AT de l'analyseur Leco CNS2000.			
c) Les soumissionnaires doivent indiquer s'il faut faire des comparaisons en parallèle (en vue de mettre au point des régressions, des conversions, etc.) entre leur analyseur de CAS et l'analyseur Leco CNS2000, afin d'assurer la continuité des valeurs d'analyse de CT, d'AT et de ST par rapport aux données historiques obtenues au CRAPAC sur une période de 17 ans.			
3. Niveau de précision et caractère répétitif de l'analyseur		/10	
Une note sera attribuée aux analyseurs en les comparant les uns aux autres selon une échelle de 2, 2, 2, 2 pour chacun des éléments ci-après (aucune note minimale).  a) Les soumissionnaires doivent indiquer la plage de l'analyseur pour un			

VAN-3-33209

**Soumissionnaires :** Inscrivez à côté de chaque critère le ou les numéros de pages de votre proposition qui portent sur l'exigence indiquée dans les critères. Veuillez indiquer par écrit la façon dont la proposition satisfait à chacun des critères. La colonne des points est réservée à l'équipe d'évaluation.

	position satisfait à chacun des critères. La colonne des points est réservée à l'équ		
	itères - ANALYSEUR DU CONTENU TOTAL DE CARBONE,	Nº de la	
		page	Points
	AZOTE ET DE SOUFRE (CNS)	page	
	nantillon de 0,2 gramme de CT, de ST et d'AT;		
D)	les soumissionnaires doivent indiquer le niveau de précision pour un		
- >	échantillon de 0,2 gramme de CT, de ST et d'AT;		
c)	les soumissionnaires doivent indiquer le degré de répétabilité relatif au CT, au		
1)	ST et à l'AT;		
d)	les soumissionnaires doivent indiquer l'appréciation de lecture relative au CT,		
	au ST et à l'AT;		
e)	les soumissionnaires doivent préciser la capacité de l'analyseur à fournir des		
	détecteurs indépendants pour chacun des éléments de carbone, d'azote et de		
4	soufre.		15
	Niveau d'automatisation et manipulation minimale de la part de l'utilisateur		/5
i	ruunsateur		
	es analyseurs seront notés selon leur convivialité ainsi que le peu		
d'e	entretien et de manipulation exigés de l'utilisateur (aucune note minimale).		
a)	Les soumissionnaires doivent préciser les caractéristiques (logiciel ou matériel		
,	informatique) que comprend l'analyseur pour améliorer la documentation, la		
	gestion et l'analyse automatisées d'échantillons, la gestion des données et la		
	production de rapports ainsi que l'assurance de la qualité.		
b)	Les soumissionnaires doivent préciser la capacité de l'appareil à utiliser de		
	grands vases réutilisables pour l'introduction des échantillons et la quantité de		
	matériau solide ou de liquide que le vase peut contenir.		
c)	Les soumissionnaires doivent préciser le nombre d'analyses que l'analyseur		
	peut effectuer avant que tout changement des réactifs ne soit nécessaire.		
d)	Les soumissionnaires doivent préciser la capacité de l'analyseur à faire une		
	vérification automatique de ses systèmes pour s'assurer qu'il fonctionne		
	conformément aux spécifications, y compris, mais sans s'y restreindre, la		
	vérification de la température et de la pression, du fonctionnement des		
	commandes et du solénoïde ainsi que des communications réseaux.		
e)	Les soumissionnaires doivent garantir que le logiciel permet à l'utilisateur		
	d'affecter des compteurs aux procédures d'entretien courant en vue de faciliter		
	son travail.		
5.	Sécurité		/10
Ch	acun des produits chimiques dangereux utilisés entraînera la soustraction		
ďι	in point jusqu'à concurrence d'une note de zéro (aucune note minimale).		
a)	Les soumissionnaires doivent préciser la capacité de l'analyseur à protéger les		
	utilisateurs contre une exposition aux réactifs dangereux qui peuvent se		
	trouver dans les gaz de combustion.		
6.	Coûts de fonctionnement		/5
	e note maximale de 5 pourra être attribuée à l'analyseur (aucune note nimale)		
			1
a)	Les soumissionnaires doivent présenter une estimation des coûts de		
	fonctionnement pour l'analyse des échantillons ainsi que l'entretien et la		

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**Soumissionnaires :** Inscrivez à côté de chaque critère le ou les numéros de pages de votre proposition qui portent sur l'exigence indiquée dans les critères. Veuillez indiquer par écrit la façon dont la proposition satisfait à chacun des critères. La colonne des points est réservée à l'équipe d'évaluation.

proposition satisfait à chacun des critères. La colonne des points est réservée à l'équ	uipe d'évalı	uation.
Critères - ANALYSEUR DU CONTENU TOTAL DE CARBONE,	Nº de la	Points
D'AZOTE ET DE SOUFRE (CNS)	page	
réparation de l'analyseur. Les renseignements peuvent être présentés selon les		
coûts habituels des fournitures renouvelables pour l'analyse de		
1 000 échantillons ou les coûts payés d'avance pour des contrats de garantie		
prolongée et d'entretien offerts et/ou les coûts des services.		/5
<ol> <li>Compatibilité de l'analyseur avec les dispositifs d'entrée et de sortie de données</li> </ol>		/5
Toute limite de l'analyseur avec les dispositifs d'entrée et de sortie de données sera déduite de la note maximale (aucune note minimale)		
a) Les soumissionnaires doivent préciser la compatibilité de l'analyseur à communiquer avec des dispositifs externes assurant l'entrée ou la sortie de données, comme des imprimantes et des balances.		
8. Service et soutien à la clientèle		/5
Les entreprises se verront attribuer une note selon qu'elles peuvent fournir un soutien technique et une liste d'utilisateurs avec lesquels nous pouvons communiquer pour obtenir des références (aucune note minimale).		
a) Les soumissionnaires doivent préciser le type de soutien offert aux clients pour ce qui est des analyses courantes et de la mise au point de méthodes de recherche et de recherche axée sur l'évaluation. Le client devra-t-il payer des frais?		
b) Les soumissionnaires doivent fournir, aux fins de référence, une liste d'au moins trois utilisateurs de l'analyseur qu'ils fourniront (ou d'un analyseur semblable si l'analyseur proposé a récemment été mis sur le marché).		
Note totale		/100

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**FORMULAIRES** 

# Formulaire A: FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
Dénomination sociale du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA)		
[voir les Instructions et conditions uniformisées de 2003]		
Compétence du contrat : Province du Canada choisie		
par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur		
tout contrat subséquent (si différente de celle précisée		
dans la demande)		
Signature du représentant autorisé du		
soumissionnaire		

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

Formulaire B - <u>l'analyseur d'azote</u> Formulaire d'attestation de la conformit technique			
Description	Conforme	Commentaires /	
	oui non	Référence page #	
Marque et Modèle			
L2.0 Exigences obligatoires relatives à l'analyseur d'azote'analyse	ur d'azote doit	<u>.</u>	
2.1 permettre de mesurer le taux d'azote total dans une			
grande diversité de matières, y compris, sans toutefois s'y limiter,			
des sols, des engrais, des plantes, des résidus organiques, des			
aliments et des aliments destinés au bétail;			
2.2 présenter de faibles exigences en matière d'exploitation			
(analyse et gestion de données et introduction automatique			
d'échantillons selon une capacité de charge automatique d'au			
moins 100 échantillons);			
2.3 comprendre un manuel d'utilisation, un manuel			
technique, un manuel d'entretien et un catalogue des pièces de			
rechange;			
2.4 comprendre une garantie d'au moins un an;			
2.5 comprendre une formation sur place;			
2.6 comprendre tous les composants et les accessoires			
nécessaires (p. ex. : des câbles, des tuyaux, des raccords, des			
régulateurs et des fournitures de démarrage et d'entretien initial)			
aux fins d'exploitation;			
2.7 être fondé sur la méthode de combustion de Dumas;			
2.8 permettre d'analyser le taux d'azote total en cinq minutes,			
au plus;			
2.9 permettre le retrait de résidus d'échantillons sans			
refroidissement de l'appareil;			
2.10 permettre le traitement d'échantillons d'au plus 500 mg;			
2.11 comprendre un logiciel d'exploitation Windows® aux			
fins de compatibilité avec les réseaux informatiques sur place;			
2.12 satisfaire à la réglementation en matière de sécurité CSA,			
ainsi que comprendre du matériel électrique aux fins de mesure,			
de contrôle et d'utilisation en laboratoire.			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-3-33209

Buyer ID - Id de l'acheteur van 532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

# Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformité technique

Formulaire B - Formulaire d'attestation de la conformit technique			
Description			Commentaires /
	oui	non	Référence page#
Marque et Modèle?			
Exigences obligatoires de l'analyseur de carbone total, d'azote	total e	et de so	oufre total (CAS)L'analyseur
de CAS doit			
2.1 mesurer le carbone total (CT), l'azote total (AT) et le			
soufre total (ST) présents dans une grande variété de			
matériaux comprenant notamment, sans s'y restreindre, des			
sols, des engrais, des plantes, des résidus organiques, des			
aliments et des aliments du bétail;			
2.2 demander peu de manipulation de la part de l'utilisateur			
(gestion de l'analyse et des données, système d'introduction			
automatique des échantillons ayant une capacité de			
chargement automatique d'au moins 50 échantillons);			
2.3 comprendre un guide d'utilisation, un manuel			
d'entretien, un manuel technique et un catalogue de pièces de			
rechange;			
2.4 inclure un garantie d'au moins un an;			
2.5 comprendre une formation sur place;			
2.6 comprendre tous les composants et accessoires (c'est-à-			
dire le câblage, la tuyauterie, les raccords, les régulateurs, les			
fournitures de mise en service et d'entretien initial, etc.)			
nécessaires à son utilisation;			
2.7 utiliser la méthode de combustion de Dumas;			
2.8 analyser le CT, le ST et l'AT en cinq minutes au plus;			
2.9 permettre à l'utilisateur d'enlever les résidus			
d'échantillon sans avoir à refroidir le système;			
2.10 permettre l'utilisation d'un échantillon d'au plus 1,0			
gramme pour l'analyse de CT et D'AT;			
2.11 être muni d'un logiciel d'exploitation Windows <sup>MD</sup> aux			
fins de compatibilité avec les réseaux informatiques du			
milieu de travail;			
2.12 satisfaire aux normes de sécurité de la CSA, <i>Règles de</i>			
sécurité pour appareils électriques de mesurage, de			
régulation et de laboratoire.			

File No. - N° du dossier VAN-3-33209 Buyer ID - Id de l'acheteur van532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**NOTE TO BIDDERS:** Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

**AVIS AUX FOURNISSEURS**: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
2nd FLOOR - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No.: 01555-140381/A

Solicitation Closes at: 14:00 PT on: January 13 2014

\_\_\_\_\_

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 2<sup>e</sup> étage Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 01555-140381/A

La réception des soumissions prend fin le : 13 janvier 2014

à: 14 H HNP